



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-6-5

PREFECTURE

PÉRIGORD-LIMOUSIN

024 00 00 752 - 20231214-2023_6_5-DE

Reçu le 20/12/2023

Séance du 14 décembre 2023

Département de la

DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :

Firbeix

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :
05/12/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 7

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, GRANET Jean-Claude suppléant, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : DEMARTHON Patrick (excusé et remplacé par sa suppléante M.Desgraupes), DECARPENTRIE Françoise (excusée et pouvoir à B. Combeau), DEGLANE Christine (excusée et pouvoir à AS Esclavard), FAYOL Stéphane (excusé et pouvoir à A. Maurussane), LAGARDE Bernadette (excusée et pouvoir à R. Chipeaux), MARCETEAU Dominique (excusée et remplacée par son suppléant JC Granet), BOST Jean-François (pouvoir à S. Bosredon Cournil), DUTHEIL Frédéric (excusé et pouvoir à I.Hyvoz), SAERENS Grégory (excusé et pouvoir à JL Faye)

M. Philippe FRANCOIS est désigné secrétaire de séance.

Remplacement de M. Philippe BANCHIERI, élu communautaire

M. Philippe BANCHIERI, Adjoint au Maire de St Pierre de Côte et Conseiller titulaire, a démissionné de sa fonction de Conseiller municipal. Il n'est donc plus conseiller communautaire.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, pour le remplacement du conseiller communautaire,

« Concernant le remplacement de M. Banchieri comme conseiller communautaire, il y a lieu, lorsque le conseiller communautaire est issu d'une commune de moins de 1000 habitants, de le remplacer par "le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive" (art. 273-12 du Code électoral). Le remplaçant est donc identifié par la consultation du tableau du Conseil municipal de la commune de Saint Pierre de Côte à la date de la vacance du siège de M. Banchieri : il s'agira du premier conseiller municipal non conseiller communautaire, quel que soit son sexe. »

Dans le cas présent, le remplaçant de Philippe BANCHIERI sera M DEMARTHON Patrick (élu communautaire titulaire) et Mme DESCRAUPES Maryline (élu(e) communautaire suppléante).

Le conseil de communauté prend acte de cette installation.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 15 décembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

